

Au Griff. Sauzin
Messieurs;

A Paris le 20^e Nov. 1663. N. 256.

Depuis ma duplicata du 9^e Octob. accompagnée de la
Postdate du 26^e (vici) en quel ordre meil venu ce qui on
a pris la peine de m'écrire de la bas.

Lettre de M. de Labrousse du 21. et 24. Octob. R le 1^e de ^{Novembre}
Du 31. Octob. R le 8. novembre.
Du 4. nov. R le 17. par le s^r de Lange son frère.

Lettre de votre main du 24. Oct. R le 1. de novembre.
^{avec la duplicata du 2. ou 3.}
Du 12. novembre. R le 12.
Du 6. novembre. R le 15.

Lettre de M. Guiran du 30. Oct. R le 8. novembre.
De M. Cambour du 7. nov. R le 15^e.

Lettre de Miss. de Souville du 11. Oct. R le 19. nov.

Cette liste apparemment vous fera voir, qu'il n'y a rien
d'égare. Si je ne réponds pas de temps en temps à charge

Lettre, sachez, s'il vous plaît, ^{que c'est} ~~pour~~ que je trouve vos
nos discours superflus et inutiles, tant que S. A. ne
peut s'adresser aux outrages ^{que} nous savons bien qu'on

vous fait souffrir. De s'en plaindre à cette cour à
mesure que l'une ou l'autre chose arrive, ^{et} ~~et~~ ce
qu'on juge et a toujours jugé ne se pouvoit faire
sans nuire et préjudicier à l'instance que fait
S. A. pour la restitution totale de sa Principauté.

C'est une considération que je vous prie ^{vous} et tous les bons
sujets, de s'imprimer une fois pour toutes, en concluant
que tant que la liste souffre, le corps ne sçavoit
se bien porter, et que de part et d'autre nous devons
nous consolider avec tout ce qui se peut de politique

jusques à ce que le bon dieu ^{voudra} et les Mauvais Hommes
seront obligés d'aggraver, que justice soit faite à l'offense,
et que cette Terre qu'on puisse recommencer à agir pour
le bien et soulagement de ce corps malheureux, dont j'espère
que vous voyez bien que je ~~ne~~ ^{suis} les ~~plus~~ ^{plus} ~~concernés~~
autant que les plus intéressés, Voyant la part qu'y a
notre grand et bon Maître, de qui les glorieux ancêtres
ont mérité tout autre traitement en France. Les
tiens ce même sergent aux s^{rs} de Soubiran, de Langis
et d'autres qui par fois ne peuvent s'empêcher de
m'exposer les calamités de la patrie: et après tout et avec
voilà bien qu'il faut de veiller d'accord, qu'il n'y a que
d'attendre le bon événement de notre poursuite générale,
dans laquelle, Dieu aidant, nous verrons venir clair
en peu de temps. Pour moy, comme en Hollande on me
fait la grace de demeurer avec satisfaction de mes devoirs
et de mes diligences, j'espère qu'à Orange on ne me
voudra pas faire le tort d'en douter. ~~Plus~~ ^{Plus} S.
Vous priez la prière, comme ce le souhaiter son, ~~qu'il~~
~~me~~ de faire part de ce raisonnement à M. Guiran,
à M. de Chambrun et autres qui ont sujet de gémir
sous une oppression personnelle, je m'assure qu'à peindre
bien tout ce qui ils trouveront que comme passagers d'atmosphère
et sensible ils doivent attendre dans la tempête à la
fortune du Pilote, qui ne cesse de travailler pour eux et
mettant peine à se sauver soy même. Et véritablement
ceux qui en ces orages auront témoigné le plus de constance
et de loyauté, ne manqueront pas d'en être le plus loués
le mieux récompensés.
A ce propos je vous diray que, S. A. M. n'est pas le marié

A bits intentionnez

que ces Messrs. du Parlement, arrivés tout ou tard n'eussent pas laissé de continuer ^{la guerre} le peccer de quelques nouveaux desirons que d'aucuns pourroient traire. Car au contraire c'est un bien faire de s'arrêter, pour s'opposer à ce qui se proposeoit off. proposé contre le service du Prince, chascun selon le mouvement de sa conscience, et le devoir de sa charge. Mais en effet on void que tout le monde approuve la violence, et non pas tout sans sujet. Car en fin nous approuvons avec estonnement que de quelque côté que viendront les ordres, le Parlement se dispose à son affaire. qui #

Le Sr. Sylvaes, qui est parti ou sur son départ pour l'Angleterre m'a laissé un double de la Reg. ^{le} présentée par le Sr. Advocat son frère, dans la quelle le Sr. de Langis ne reconnoit presque aucune position véritable. Si on s'en sur les lieux ce seroit chose à examiner, maintenant, comme j'ai vu de vos propres amplexes, tout est de vain.

La chose dont nous sommes aujourd'hui la plus grande incommodité, est ce qu'on empêche les fermiers de jouir de l'exécution de leur droit. Arrêt qui les ordonne de payer de six 200. Livres arrivés, qu'en ce cas là nous les obligeons de fournir à s. M. Si bien que ces gens se plaignent des traictez qu'on donne par delà à leurs Intendants, qui ne peuvent (disent ils) recevoir un sol des revenus, ne nous amènent le rien moins que de détruire la ferme.

Les Messrs. du Parlement se vont supplier de les arrêter de ^{ma} ~~leur~~ ^{très} double affection à leur service, et de leur dire que j'ai de voir l'Eglise menacée de quelque nouveau scandale. A mon avis il est. Ne s'arrêter qu'on se fust résolu de donner ^{la moindre} prison à des gens qui ne cessent de querir de quoy aigrir cette cour contre nous. Il, ce me semble est le temps qui est se faut garder de ne parler un seul mot de traictez. En voyant de voir le p. d. d. d.

Il ne faut pas douter que m. de Cambren n'aye dit beaucoup de choses et véritables, mais

